



Garde alternée et démménagement

Par **choup37**, le **05/04/2009 à 14:27**

Bonjour,
Une des mes amies est en garde alternée (une semaine chacun) pour ses 3 enfants avec son ex compagnon qui habite à 50 kms de son domicile.
Elle désire démménager à 350 kms avec ses enfants pour raison professionnelle.
Que doit-elle faire concernant la garde alternée?
A t-elle le droit de partir?
Que faire si le père s'oppose au départ de ses enfants?
Merci de m'apporter des réponses à cette situation.
Salutations

Par **Marion2**, le **05/04/2009 à 16:41**

Bonjour,
Il est impossible d'avoir une garde alternée lorsque les parents sont séparés de 350 kms (déjà, il me semble que 50 kms c'est déjà trop).
Ce couple est-il divorcé, en instance de divorce, ou était-il en union libre ?
La décision de la garde alternée a t-elle été prise par le JAF ?
Il faut absolument saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR afin que soit défini le droit de garde et le droit de visite et d'hébergement.
Un avocat n'est pas nécessaire si le couple est divorcé ou vivait en union libre.
Si le divorce est en cours, il faut voir avec leur avocat.
Cordialement.